

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 63 - 2025 relative à le dispositif de bourses d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'UFR SESG

Vu le code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la mise en œuvre d'un dispositif de bourses d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'UFR SESG.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

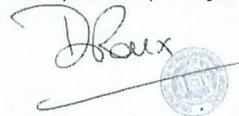
Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 25 sept.
2025 Pour le président et par délégation,




La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note bourses mobilités étudiantes

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **30/09/2025**

Document mis en ligne le : **30/09/2025**